



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ADDUCTION
D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT
DE LOT-ET-GARONNE

Décision

Attribution du marché de services n° 23093

Mission de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la station d'épuration (Capacité nominale de traitement : 4500 EH) - Commune d'AIGUILLON - Territoire SUD DU LOT
Groupe 1 - Travaux de reconstruction de la station d'épuration,
Groupe 2 - Travaux sur les réseaux et les ouvrages d'assainissement collectif.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Commande Publique et notamment :

- ses articles L.2123-1, R.2123-1 et R.2123-4 relatifs à la procédure adaptée ;
- ses articles L.2430-1 à L.2432-2 et R.2172-1 relatifs aux Marchés de Maîtrise d'œuvre ;

VU l'Arrêté préfectoral n° 47-2022-12-27-00001 en date du 27 décembre 2022 et ses statuts applicables au 1^{er} janvier 2023.

VU le Règlement Intérieur du Syndicat EAU47 approuvé par délibération du Comité du Syndicat EAU47 n° 21_076_C du 25 Novembre 2021 ;

VU la délibération syndicale n°20_043_CBIS_C en date du 17 septembre 2020, d'installation du Comité Syndical, d'élection du Président, des vice-Présidents Territoriaux, des vice-Présidents thématiques, d'ordre des vice-Présidents, d'affectation des Commissions thématiques et d'élection des Membres du Bureau ; modifiée par les délibérations syndicales n°22_066_C et 22_075_C du 29 novembre 2022 ; modifiée par les délibérations syndicales n°23_047_C, 23_049_C et 23_050_C du 04 juillet 2023 ;

VU la délibération syndicale n°21_064_C en date du 25 Novembre 2021, déléguant à la Présidente du Syndicat Départemental EAU47 ou en cas d'empêchement au Vice-Président dans l'ordre du tableau annexé, la passation des marchés et de leurs modifications réalisées selon la procédure adaptée ;

VU la délibération du Comité syndical n°22_072_CBIS en date du 29 novembre 2022 relative à la modification de la composition de la Commission MAPA au 1er janvier 2023 qui annule et remplace la délibération du Comité syndical n°20_062_C du 17 septembre 2020 ;

VU l'avis favorable de la commission MAPA qui s'est tenue le 11 septembre 2023;

CONSIDÉRANT la nécessité de désigner un Maître d'œuvre pour la réalisation des travaux de la reconstruction de la station d'épuration (Capacité nominale de traitement : 4500 EH) - Commune d'AIGUILLON - Territoire SUD DU LOT comprenant les travaux de reconstruction de la station d'épuration et les travaux sur les réseaux et les ouvrages d'assainissement collectif ;

CONSIDÉRANT que l'avis de marché n° 23-84438 relatif aux services susmentionnés, a été envoyé à la publication dans le Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics le 19 juin 2023 et que la date limite de remise des offres était fixée au 19 juillet 2023 à 12 heures ;

CONSIDÉRANT le dossier de consultation des entreprises remis aux candidats via le profil d'Acheteur lors de la consultation ;

CONSIDÉRANT que trois plis ont été réceptionnés sur le profil acheteur ; que les plis ont été ouverts par l'Entité Adjudicatrice le 20 juillet 2023 ; que les variantes n'étaient pas autorisées pour cette consultation ; que ces plis représentaient trois offres ; que ces offres ont été remises pour analyse aux Services techniques du Syndicat Départemental Eau47, Maître d'œuvre de l'opération à la même date ;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse des offres remis en date du 8 septembre 2023 ; l'avis de la commission MAPA susvisée de retenir le candidat proposé par le Maître d'œuvre ;

La Présidente

DÉCIDE de conclure et de signer le marché de travaux relatif à la mission de Mission de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la station d'épuration (Capacité nominale de traitement : 4500 EH) - Commune d'AIGUILLON - Territoire SUD DU LOT, avec le groupement d'entreprises, classé n° 1 au regard des critères de jugement énoncés dans le règlement de la consultation :

Nom ou Raison sociale du candidat	Groupement d'entreprises conjoint : ADVICE INGENIERIE / PURE ENVIRONNEMENT SAS
	Mandataire : ADVICE INGENIERIE 214 Avenue du Médoc – 33320 EYSINES Courriel : a.teyssandier@advice-ingenierie.fr Tél : 05 56 95 31 13 Siret : 438 746 539 000 40
	Cotraitant : PURE ENVIRONNEMENT SAS 440 rue James Watt Tecnosud - immeuble Quartz, 66100 Perpignan 04 68 68 58 48 secretariat@pure-environnement.com Siret : 900 843 905 00010

Montant de l'offre retenue	➤ Groupe 1 : Travaux de reconstruction de la station d'épuration :
	Enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux : 4 500 000 € HT.
	Taux de rémunération : 3 %
	Forfait provisoire de rémunération – Mission témoin : 135 000 € HT
	Forfait définitif de rémunération – Missions complémentaires : <u>15 600 € HT</u>
	Total rémunération Groupe 1 : 150 600 € HT
	➤ Groupe 2 : Travaux sur les réseaux et ouvrages d'assainissement collectif :
	Enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux : 1 000 000 € HT.
	Taux de rémunération : 4,72 %
	Forfait provisoire de rémunération – Mission témoin : 47 200 € HT
Forfait définitif de rémunération – Missions complémentaires : <u>7 900 € HT</u>	
Total rémunération Groupe 1 : 55 100 € HT	
Montant total de l'offre retenue : 205 700 € HT	

DIT qu'une mise au point du marché sera nécessaire afin de corriger les erreurs matérielles de l'acte d'engagement ;

DIT que la répartition entre cotraitants est la suivante :

Désignation des membres du groupement solidaire	Montant HT		
	Groupe 1 : Travaux de reconstruction de la station d'épuration	Groupe 2 : Travaux sur les réseaux et ouvrages d'assainissement collectif	TOTAL
ADVICE Ingénierie (Mandataire)	143 100 €	2 500 €	145 600 €
PURE Environnement	7 500 €	52 600 €	60 100 €
Total Marché	150 600 €	55 100	205 700 €

PRÉCISE que les crédits nécessaires au règlement de ces dépenses sont inscrits au Budget Primitif 2024 du budget annexe « Assainissement Collectif » ;

DIT, qu'en application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Comité Syndical

Fait à Agen, le 27 septembre 2023
Pour extrait conforme au registre
Pour l'Entité Adjudicatrice ,
La Présidente du Syndicat EAU47,

Geneviève LE LANNIC